



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 11 d) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Méthodes de notification de l'information financière

par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

**Méthodes de notification de l'information financière
par les Parties visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a commencé l'examen des méthodes de notification de l'information financière, compte tenu des méthodes internationales en vigueur, et d'après l'expérience acquise dans l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties, en application du paragraphe 19 de la décision 2/CP.17.
2. Le SBSTA a pris note des travaux pertinents de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)¹ concernant la révision des Directives pour l'établissement des communications nationales, notamment l'établissement du document technique visé au paragraphe 20 de la décision 2/CP.17.
3. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le Comité permanent du financement durant la présente session concernant ses travaux en cours sur la première évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat² et les directives établies par la Conférence des Parties à l'intention du Comité permanent du financement visées au paragraphe 11 de la décision 5/CP.18 et au paragraphe 9 de la décision 7/CP.19.
4. Le SBSTA a prié le secrétariat de résumer les informations disponibles concernant les travaux pertinents en cours du SBI et du Comité permanent du financement et de les publier sur le site Web de la Convention avant la quarante et unième session du SBSTA (décembre 2014).

¹ Point 3 b) de l'ordre du jour de la quarantième session du SBI.

² Conformément à l'alinéa f) du paragraphe 121 de la décision 2/CP.17, la première évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat devrait être disponible en octobre 2014.

5. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante et unième session en vue de recommander un projet de décision à la vingtième session de la Conférence des Parties (décembre 2014).
